



Méthode Nationale Évaluation ÉcoQuartiers

Engagements 2 : "la formalisation et la mise en œuvre d'un processus de pilotage et d'une gouvernance élargie d'un projet d'ÉcoQuartier"

Engagements 3 : "l'intégration de l'approche en coût global lors des choix d'investissement"

Exemples de 2 indicateurs proposés

Direction de l'équipe Let de l'Umr Cnrs Lavue n° 7218 :

M. Michael Fenker, Ingénieur de Recherche du Ministère de la Culture et de la Communication, directeur du Laboratoire Espaces Travail, ENSA Paris-La Villette, Umr Cnrs LAVUE n° 7218

Mme Jodelle Zetlaoui-Léger, professeure à l'ENSA Paris La Villette, membre du LET, Umr Cnrs LAVUE n° 7218

Autres membres de l'équipe :

Camille Gardesse, maître de conférences à l'École d'Urbanisme de Paris, membre du Lab'Urba, Paris Est,

avec la collaboration de **Meriem Ben Mlouka, chargée d'études** au Let-Umr Cnrs Lavue.

Étude commanditée par :

Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
Sous-Direction de l'Aménagement Durable
Bureau de l'Aménagement opérationnel Durable AD4

LABORATOIRE
ESPACES

TRAVAIL

Tél : 01 53 72 84 66

Fax : 01 53 72 84 59

Mail: let@paris-lavillette.archi.fr

Site : www.let.archi.fr

Engagement 2 : 2 indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE	CRITERE	INDICATEUR
<p>T1 Q1 : Comment s'est organisé le pilotage politique et technique ainsi que la gouvernance du projet dès son lancement et tout au long du projet ?</p>	<p>T1 C1 : Un système d'acteurs impliquant dès l'amont, élus, partenaires institutionnels et économiques, membres de la société civile (habitants, associations, utilisateurs, usagers), quelle que soit la procédure envisagée : une démarche participative intégrée, faisant partie de la gouvernance du projet.</p>	<p>T1 Ind1 : Types d'acteurs impliqués dès l'amont et à chaque stade du projet.</p> <p>Modalités possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élus de la commune, de l'EPCSI (seulement de la majorité, ou aussi de l'opposition ?) - Représentants institutionnels locaux, et de l'État ; - Représentants d'instances de la société civile (conseil de développement, conseil de quartier, conseil citoyens) - Acteurs économiques du territoire - Promoteurs - Habitants - Associations - Utilisateurs, gestionnaires de services (équipements publics, transports, logement...) - Usagers - ...
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance : organisation des échanges, des modalités de coopération entre les acteurs publics et privés concernés par le projet pour élaborer les décisions. - Démarche participative intégrée : la participation citoyenne alimente à chaque étape la définition du projet. 		

QUESTION	CRITERE	INDICATEUR
<p>T2 Q2 : Comment les apports et les points de vue des habitants et des acteurs de la société civile ont-ils été pris en compte dans l'élaboration du projet ?</p>	<p>T2 C5 : Une préoccupation de prise en compte des réflexions et des productions des habitants dans le projet urbain et dans les opérations particulières qui lui sont liées associée à des nécessités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de transparence dans la diffusion d'informations liées au projet - d'argumentation à propos des décisions prises 	<p>T2 Ind12 : Modalités de prise en compte et valorisation des apports des habitants dans l'élaboration des contenus du projet</p> <p>Modalités possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus - Réunions et relevés de décision associés aux dispositifs participatifs - Prise en compte de leurs réflexions dans les documents programmatiques et de conceptions - Débats argumentés autour de leurs propositions - Expositions présentant leurs productions - Mise en visibilité de leurs apports dans les documents d'études, etc.

Engagement 3 : 2 indicateurs

QUESTION ÉVALUATIVE	CRITERE	INDICATEURS
<p>Q1 : Comment la Collectivité a-t-elle intégré l'approche globale en coûts-bénéfices dans le pilotage et dans le déroulement du projet ?</p>	<p>C1 : Les moyens dont la Collectivité s'est dotée en interne pour la mise en œuvre d'une approche globale en coûts-bénéfices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation d'une diversité d'expertises en capacité de porter cette approche ; - dispositifs permettant d'élaborer, adapter et arbitrer les choix d'investissement et les modes de gestion, dès l'amont et dans la durée du projet ; - moyens d'évaluation de la portée des investissements dans la durée. 	
		-
		-
		<p>Ind3 : Processus d'élaboration, de mise en débat et d'arbitrage des scénarios</p>
<p>Modalités possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de scénarios dès l'amont - Périodicité de leurs adaptations en relation avec des événements particuliers et / ou des grandes phases du projet - Transversalité entre les services municipaux (équipe-projet, régularité des réunions inter-services, ...) - Présence de représentants des instances décisionnelles lors de la mise en débat - Modalités de mise en débat et d'arbitrage (acteurs associés, mode coopératif ou non, ...) 		

Définitions :

- **Approche coûts-bénéfices** : vise à prendre en considération les divers effets (positifs et négatifs, financiers, socio-économiques, environnementaux, en terme de qualité de vie...) que l'opération peut engendrer.
- **Investissement** : Origine et la nature des capitaux mobilisés.
- **Scénarios** : simulent les futures situations de vie et les conditions d'exploitation et de maintenance des

QUESTION ÉVALUATIVE	CRITERE	INDICATEURS
<p>Q1 : Comment la Collectivité a-t-elle intégré l'approche globale en coûts-bénéfices dans le pilotage et dans le déroulement du projet ?</p>	<p>C3 : La recherche d'une utilisation pertinente des investissements pour améliorer et faire vivre le projet urbain dès le début du processus de programmation-conception</p>	<p>Ind14 : Élaboration d'une stratégie de programmation des opérations et des investissements favorisant la mise en service des infrastructures au profit des populations déjà en place et des futurs habitants au fur et à mesure de leur arrivée</p> <p>Modalités possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapprochement entre coûts d'exploitation et montée en charge progressive de la fréquentation des équipements - Vente de la charge foncière en cohérence avec les ambitions sociales, environnementales et énergétiques du projet - Mise en visibilité de l'amélioration de la qualité du cadre de vie - Rapidité des réponses apportées aux besoins des populations en place

